



**AMBASSADE DE FRANCE A BRASILIA
SERVICE DES VISAS**

DEMANDE DE VISA DE TRANSIT AEROPORTUAIRE

Formulaire et rendez-vous : www.ambafrance-br.org/visas

Frais de dossier : équivalent à 60 euros monnaie locale

La comparution personnelle est obligatoire lors du dépôt du dossier

Etrangers au Brésil : Visa de permanence ou RNE (Registro Nacional de Estrangeiro) en cours de validité

La présentation d'un dossier complet n'entraîne pas la délivrance automatique du visa.

Le dossier doit comporter 2 jeux de documents : original et photocopie.

1	<input type="checkbox"/>	1 formulaire de demande de visa de court séjour dûment rempli et signé
2	<input type="checkbox"/>	2 photos 3,5 x 4,5 récentes
3	<input type="checkbox"/>	Copie de la carte d'identité du demandeur
4	<input type="checkbox"/>	Passeport (émis il y a moins de 10 ans ayant encore au minimum 3 mois de validité après la fin du séjour prévu en France) + photocopie de toutes les pages
5	<input type="checkbox"/>	Justificatif de domicile au Brésil
6	<input type="checkbox"/>	Justificatif de la situation socio-économique dans le pays de résidence (congé sabbatique, retraite, maintien activité professionnelle, études, recherches, etc)
7	<input type="checkbox"/>	Justificatifs de ressources : - Dernière déclaration d'impôts, - 3 derniers bulletins de salaire (commerçants : statuts de la société) - Relevés bancaires récents
8	<input type="checkbox"/>	Réservation du billet d'avion aller/retour
9	<input type="checkbox"/>	Visa pour la destination finale
10	<input type="checkbox"/>	Pour les mineurs : autorisation parentale (du père et de la mère avec légalisation de signature)